Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260408-DL_2026_04_20-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-ROC'H
SÉANCE DU 08 avril 2026

Convocation du 02 avril 2026

Secrétaire de séance	Erick MASSON
Nombre de conseillers en exercice	29
Présents : 27	M. HAREAU Mme JACOB M. MASSON Mme BERNARD M. GIRAUD Mme MONSIMET M. VAILLANT Mme TREMAUDANT M. THERIN Mme LEVEQUES M. MERIEULT Mme LEPAYSANT M. GLOAGUEN Mme MARIAIS M. LEVILLAIN Mme LE GARS M. GORON M. COUTURE Mme GAILLARD M. ROUVRAIS Mme JOUQUAND Mme ADAM Mme BROSSELLIER M. BLANCHARD DE LA BUHARAYE Mme DELAMARE M. LEMEE M. SAINT-LÔ
Représentés : 2	Mme CHAUVIN par M. HAREAU M. DINAHET par M. THERIN
Absents : 0	
Nombre de conseillers en exercice	29

DL_2026_04_20

Petites Villes de Demain – Plan de financement et demande de subvention à la Banque des territoires pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'aménagement du cœur de bourg de la commune déléguée de Saint-Pierre-de-Plesguen

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que l'îlot cœur de bourg, situé en centralité de Saint-Pierre-de-Plesguen, fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) au sein du PLUi de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique. Dans ce cadre, la commune est accompagnée depuis 2024 par l'Établissement Public Foncier de Bretagne, en soutien en ingénierie, pour la réalisation d'une étude sur ce secteur visant à répondre aux objectifs du PLUi et plus largement du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) pour le développement la commune.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260408-DL_2026_04_20-DE

Dans ce contexte, la commune de Mesnil-Roc'h a initié une étude pré-opérationnelle d'aménagement sur le secteur du cœur de bourg. Cette mission doit permettre à la collectivité d'élaborer un schéma stratégique d'aménagement urbain sur ce quartier, en concertation avec les habitants, les riverains et la population de la commune. Ce projet s'inscrit dans l'avenant à la convention cadre Petites Villes de Demain adopté en décembre 2025.

Ainsi, il s'agit d'une étude comprenant en tranche ferme :

- **Phase 1 :** Une analyse du site, de son environnement, du marché et des besoins et attentes de la population sur un périmètre élargi.
- **Phase 2 :** Une étude de programmation urbaine du secteur du cœur de bourg sur le périmètre opérationnel.
- **Phase 3 :** La réalisation de l'étude pré-opérationnelle

9 cabinets ont répondu à la consultation.

Le marché est attribué au groupement comprenant CELESTE Architecture (mandataire de l'étude, architecte/urbaniste), OUEST'AM (Études techniques VRD) et Territoire Outre Mesure (Montage Opérationnel et bilan d'opération) pour un montant total de 30 000 € HT.

Cette attribution fait suite à une audition, à une procédure de négociation financière avec les 3 premiers candidats et à l'analyse des offres Le cabinet retenu a obtenu la note de 96.08/100, (soit 39.08/40 pour la valeur financière et 57/60 pour la valeur technique).

Dans le cadre de la convention d'étude et de veille foncière signée avec l'EPF, un financement à hauteur de 30 % du montant de l'étude (dans la limite de 7 000 €) est mobilisable, sous réserve du renouvellement de la convention avec l'EPF.
Par ailleurs, la commune est signataire du programme Petites Villes de Demain, qui vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire et de conforter leur statut de villes dynamiques.
Ainsi, il y a lieu d'effectuer une demande de co-financement de l'étude à hauteur de 50 % auprès de la Banque des Territoires pour un montant de 15 000 € HT, conformément au plan de financement suivant :

Origine du financement	Montant HT	Taux
Ville de Mesnil-Roc'h	8 000 €	27 %
EPF	7 000 €	23 %
Banque des Territoires	**15 000 €**	**50 %**
TOTAL	**30 000 €**	**100 %**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération DCM20221001 du 26 octobre 2022 relative à l'approbation du programme Petites Villes de Demain (PVD) et de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),
Vu la délibération DL_2025_12_01 du 11 décembre 2025 relative à l'approbation de l'avenant à la convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),
Vu la délibération 2024-12-DELA-120 du 16 décembre 2024 relative à l'approbation du PLUi,
Vu la délibération DL_2024_01_03 du 25 janvier 2024 relative à l'approbation de la conclusion d'une Convention d'Étude et de Veille Foncière (CEVF) avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF).

Considérant la convention d'étude et de veille foncière établie, signée avec l'EPF le 16 février 2024, en attente de renouvellement,

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260408-DL_2026_04_20-DE

Considérant l'opportunité que représente cette étude pour accompagner la commune dans le développement de l'habitat en cœur de bourg et renforcer son attractivité,
Considérant l'Orientation d'Aménagement Programmée inscrite au PLUi, en vigueur sur ce secteur,
Considérant l'analyse des offres effectuée à l'issue de la clôture de la consultation publique pour une mission d'étude pré-opérationnelle d'aménagement,
Considérant le plan de financement prévisionnel affecté à ladite mission d'étude,
Considérant la subvention mobilisable par la Banque des Territoires dans le cadre du programme Petites Villes de Demain,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Origine du financement	Montant HT	Taux
Ville de Mesnil-Roc'h	8 000 €	27 %
EPF	7 000 €	23 %
Banque des Territoires	**15 000 €**	**50 %**
TOTAL	**30 000 €**	**100 %**

- **DONNE SON ACCORD** pour solliciter une demande de co-financement auprès de la Banque des Territoires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision

Le secrétaire de séance

Erick MASSON

Mairie de Mesnil-Roc'h Ille-et-Vilaine

Le Maire

Rodolphe HAREAU